

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 29 novembre 2016

Référence
2016-39

Objet de la délibération
Organisation de journées professionnelles « pratiques artistiques et handicap »

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	18	20

Date de la convocation
21/11/2016

Vote
A l'unanimité
Pour : 20
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture

Le :

Et

Publication ou notification du :

L'an 2016 et le 29 novembre 2016, le Comité Syndical, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Hôtel de Ville de Chaumont, siège social du Syndicat.

Présents : Mmes : Anne-Marie NEDELEC, HENRISSAT Martine, ROSSIGNEUX Yvette, RETOURNARD Bernadette.

MM : EMERAUX Stéphan, GILLET Jacky, COSSON Claude, HASELVANDER Jonathan, GUY Bernard, MAILLOT Denis, ROY Jean-Yves, VOIRIN Patrice, CLOSS Patrice, BOICHOT Jacky, COGNON Didier, LEFEVRE Patrick, MARTINELLI Stéphane, LACROIX Nicolas.

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme JOFFROY Marie-France à Nicolas LACROIX, M. Jean-Marie WATREMETZ à Stéphane MARTINELLI

Excusé(s) : Mmes GUILLEMY Christine, LAVOCAT Marie-Claude, MM ANDRE Michel, Pascal BABOUOT, COMBRAY Dominique, MENET Michel, VIARD Patrick.

A été nommé secrétaire : Monsieur CLOSS Patrice

Organisation de journées professionnelles « pratiques artistiques et handicap »

VU l'arrêté préfectoral du 21 décembre 2015 portant création du Syndicat Mixte du Pays de Chaumont,

VU les statuts dudit Syndicat,

CONSIDERANT l'alinéa 1 de l'article 2 des statuts dudit Syndicat disposant que le Syndicat exerce de plein droit « l'élaboration d'un projet de territoire dans le but de favoriser un développement équilibré et durable du territoire »,

CONSIDERANT que la création du Syndicat au 1^{er} janvier 2016 a entraîné de facto le transfert des

compétences du Pays au Syndicat,

CONSIDERANT la convention culturelle régionale triennale 2014-2016 dont l'objectif 3 concerne la pratique et l'enseignement artistique et l'objectif 4, la prise en compte de la population et des ses pratiques.

SUR PROPOSITION du Président, de solliciter la subvention conformément au plan de financement ci-dessous, concernant l'organisation de ces rencontres :

DEPENSES	TTC	HT	RECETTES	
Conférences-débats / échanges d'expériences (interventions)	1 800.00 €	1 625.00 €	LEADER (64%)	2 373.76 €
			DRAC (16%)	593.44 €
Spectacles	2 500.00 €	2 084.00€	SM Pays de Chaumont (20%)	741.80 €
TOTAL	4 300.00 €	3 709.00 €	TOTAL	3 709.00 €

ET APRES en avoir délibéré ;

Le Syndicat Mixte du Pays de Chaumont décide à l'unanimité par vote à main levée

(Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0)

1° D'approuver le projet et le plan de financement

2° D'autoriser le Président à solliciter les subventions

Fait et délibéré à l'Hôtel de Ville de Chaumont, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Président,

Stéphane MARTINELLI

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération.

Reçu à la Préfecture
de la Haute-Maine

Le - 9 DEC. 2016

